AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-5-83188106

Publication périodique de la Circonscription PROVENCE, ALPES, COTE-D'AZUR, CORSE

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE - - SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX -

STATION D'AVERTISSEMENTS : Ancienne Conserverie de CASAMOZZA, LUCCIANA 20290 - BORGO

Abonnement annuel : 65 Fr. à Régisseur recettes de D.D.A. VAUCLUSE - CCP Marseille 9660 74 V

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA - Directeur gérant P. DUFFAUD - CPPAP N°: 1769 A D



Edition Speciale Corse

BULLETIN N° 5 DU 05 MAI 1983

- VIGNE -

Mildiou

Les conditions climatiques ont été, jusqu'à présent, peu favorables au développement de ce champignon et aucun foyer n'a encore été observé. Ne pas intervenir pour le moment.

LE CONCOURS MILDIOU EST OUVERT : Nous faire parvenir une feuille atteinte enveloppée dans du papier journal et glissée dans un sachet plastique. Nous informer aussi par téléphone.

Oïdium

Compte tenu de l'importance des foyers observés, nous recommandons de renouveler le traitement sur les cépages sensibles.

Nous rappelons que l'utilisation du soufre mouillable est intéressante, mais elle nécessite d'intervenir tous les 10 à 14 jours jusqu'à la fermeture de la grappe. ATTENTION de bien apporter 10 Kg de soufre par ha. Avec les anti-Oïdium pénétrants (Fénarimol, Triadimefon, Triforine, Dichlobutrazol), l'intervention sera renouvelée tous les 14 jours.

- Le Vigil n'est pas homologué sur Cabernet et Cabernet Sauvignon.
- La firme fabriquant le Karathane fait remarquer qu'elle préfère réserver ce produit pour un usage curatif dans les situations difficiles, à raison de 2 traitements à 7 jours. En effet, la rémanence de la matière active est insuffisante en situation difficile pour accepter un rythme à 14 jours tel qu'il est préconisé avec les anti-Oïdium pénétrants.

Tordeuse de la grappe

A PATRIMONIO, en MARANA, CASINCA et dans le CAP, on enregistre de faibles vols de tordeuses. Par contre, en Plaine Orientale (Pianiccia, Antisante, Aleria, Ghisonaccia), les vols ont débuté dès la dernière semaine d'Avril. Des oeufs ont été déjà observés à Linguizetta, Aleria, Ghisonaccia. En général, la Ière génération de tordeuses ne nécessite pas un traitement, mais l'importance des vols recommande d'être vigilants. Dans les zones précoces, fortement infestées, où habituellement le seuil de 200 glomérules pour 100 grappes est régulièrement atteint, (les glomérules sont les amas de fils tissés par les chenilles issues des oeufs), on pourra éventuellement traiter en préventif.

Ailleurs, attendre l'apparition des glomérules pour juger de l'opportunité d'un traitement curatif. Le prochain avis fera le point sur la situation.

P6

- CULTURES MARAICHERES -

Mildiou de la Pomme de terre

D'importants foyers de Mildiou ont été observés en MARANA, dans les parcelles humides. Renouveler la protection avec un anti-Mildiou à base de Captafol, Chlorothalonil, Cuivre, Cymoxanil, Folpel, Mancozèbe, Manèbe, Métalaxyl + Manèbe, Métirame-Zinc, Propinèbe, Zinèbe, Fentine-acétate + Manèbe.

Cladosporiose sur tomates de serres

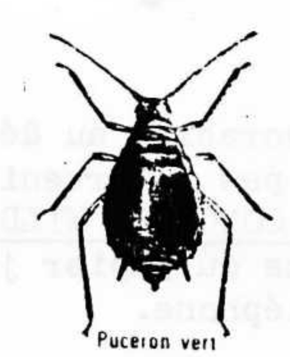
Se manifeste par des taches jaunes à la face supérieure des feuilles et une moisissure olivâtre à la face inférieure. Sont utilisables :

- des produits préventifs à base de Manèbe, Chlorothalonil ou Dichlofluanide.

- des produits curatifs quand l'attaque déclarée est à base de Triforine ou Fénarimol.

Pucerons sur cultures maraîchères

En cas de pullulation, utiliser un aphicide spécifique. Produits utilisables :


Puceron vert

Pyrimicarbe (Pirimor)	37,5 g de m.a./Hl. Délai d'utilisation : 7 jours.
Acéphate (Orthène)	75 g de m.a./Hl Délai d'utilisation :14 jours.
Méthomyl (Lannate)	30 g de m.a./Hl Délai d'utilisation : 7 jours.

- ARBRES FRUITIERS -

Oïdium sur pommiers

Renouveler la protection dès que possible.

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE

CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

Depuis 1977, la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne grâce à l'emploi de spécialités commerciales à base d'imides cycliques Sumisclex (procymidone), Ronilan et Ronilan SP (vinchlozoline), Rovral et Kidan (iprodione) a assuré aux viticulteurs une protection très satisfaisante. Cette lutte était conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (début nouaison, fermeture de la grappe, début véraison, trois semaines avant récolte).

Mais ces dernières années, l'apparition de souches résistantes de Botrytis à ce groupe de produits vient anéantir plus ou moins rapidement les potentialités de ces fongicides.

Cependant, les situations sont très différentes selon les zones viticoles et les pertes d'efficacité dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années passées.

Si dans certains vignobles (Bordelais, Cognac, Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur) peu touchés par ce phénomène, ces produits gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %) dans d'autres (Champagne notamment mais également Bourgogne, Alsace, Val de Loire) la protection est d'un niveau nettement inférieur et même parfois nulle. Cette situation est très inquiétante car les viticulteurs ne disposent, comme autres produits que de spécialités ayant une efficacité limitée (20 à 50 %), irrégulière et insuffisante pour assurer une protection correcte du vignoble en cas d'attaque assez importante de pourriture grise.

Il convient donc, pour 1983, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

✱ Les mesures prophylactiques sont INDISPENSABLES.

- Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

- L'application de traitements préventifs contre les attaques de 2ème et éventuellement 3ème génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

- Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de la pourriture grise.

- La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées.

* Avec les imides cycliques, la lutte spécifique antibotrytis comportant les quatre applications de la méthode standard doit être abandonnée. Mais selon les vignobles, les stratégies de lutte seront différentes.

- En Champagne, la résistance étant généralisée dans ce vignoble où le nombre de traitements a été important les années passées (souvent supérieur à 4), l'efficacité des imides cycliques sera probablement très faible à nulle en 1983 comme les essais l'on montré en 1982. Dans ces conditions, il serait logique d'abandonner provisoirement l'utilisation de ces produits de manière à provoquer une baisse de la proportion des souches résistantes dans le vignoble. En persistant à utiliser ces fongicides, de quelque manière que ce soit, on maintiendra le potentiel de résistance et l'on obtiendra une efficacité inférieure ou au mieux égale à celle procurée par l'Euparène (4 Kg/ha), produit homologué contre le Botrytis ou par le Mycodifol liquide (5 l./ha) ou par le B.T.F. (3,5 l./ha). Malgré leur efficacité réduite et leurs effets sur les fermentations en utilisation tardive, ces trois spécialités peuvent être conseillées. D'autres spécialités à base des matières actives pour la lutte contre le mildiou (voir mesures prophylactiques), bien qu'à action plus faible, peuvent éventuellement être employées.

- En Alsace, Bourgogne, Beaujolais et Val de Loire, où localement la résistance est bien implantée, il est prudent de ne pas dépasser 2 applications d'imides cycliques par an en tenant compte des indications qui seront fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Si d'autres traitements sont préconisés, on utilisera l'une des trois spécialités mentionnées dans le cas de la Champagne.

- Dans les autres vignobles, il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels serait un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

Les stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, notamment en tenant compte des données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (A.C.T.A.) afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais, tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc toute leur importance.

*

* *